



SANT HERNOT YACHT CLUB

SHYC [48.10,7 N - 4.33,2 W]

jeudi 13 juillet 2017

COUPE DE LA SOCIÉTÉ DES RÉGATES DE MORGAT

(sponsorisée par la **Pizzeria della Spiaggia**)

AVIS DE COURSE

1. REGLES

La régata sera régie par : Les RIR, (document disponible au briefing) - Le présent avis de course - La fiche course. Pavillon de course obligatoire sur chaque bateau participant : Guidon du SHYC.

2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 2.1. La régata est ouverte à tous les voiliers habitables armés en côtiers (< 6 milles).
- 2.2. Les concurrents (au moins deux par bateau) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription leur **licence FFVoile valide** portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs.
- 2.3. Une licence temporaire peut être délivrée aux non licenciés à l'inscription.

3. DROITS À PAYER

Membres du SHYC, gratuit. Autres concurrents 15 € par bateau. Pavillon du SHYC obligatoire : 10 €.

4. PROGRAMME

- 4.1. Confirmation d'inscription : le mercredi 12 juillet à partir de 18h et le jeudi 13 à partir de 10h30 au local du SHYC. Pré-inscription par mail à « comité@shyc.fr ».
- 4.2. Briefing : le 13 juillet à 13h30 au local du SHYC. Heure de départ : au briefing.
- 4.3. Parcours en Baie de Douarnenez, entre Morgat, la « Pierre Profonde » et « Les Verrès », défini sur la fiche course et au briefing. Distance environ 10 milles.
- 4.4. Résultats et remise des prix vers 18h30 au restaurant « Pizzeria della Spiaggia »

5. FICHE COURSE

Fiche course disponible à la confirmation des inscriptions.

6. CLASSEMENT

Système de classement : temps sur temps.

7. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, avant, pendant, ou après la régata.

